

Budget 2026 de l'ADEME : des coupes qui mettent en péril la transition écologique dans les territoires

Le Conseil d'Administration de l'ADEME a voté le 4 décembre son budget pour 2026. **11 administrateur-rices (sur 28) se sont opposés à ce budget**, qui acte des coupes drastiques dans son budget incitatif.

Le budget incitatif de l'ADEME, objet du vote du 4 décembre, est en baisse (1 025 M€ contre 1 140 M€ en 2025), avec un Fonds chaleur maintenu au même niveau qu'en 2025 (800 M€). Mécaniquement, l'ensemble des autres thématiques est donc en forte diminution : - 34 %.

En particulier, le Fonds Économie Circulaire diminue de 44 % par rapport à 2025. Les filières à responsabilité élargie du producteur (filières REP) ne peuvent en aucun cas compenser ce recul. Malgré leurs budgets importants, au regard de leur gouvernance (leurs administrateurs sont des metteurs sur le marché de produits neufs), elles ne peuvent en aucun cas se substituer à une politique publique ambitieuse et indépendante de transition écologique visant la sobriété-matière.

En parallèle, les fonds confiés à l'ADEME en gestion pour compte de tiers (c'est à dire les dossiers de subventions expertisés et gérés par l'ADEME sans que les fonds n'apparaissent sur ses comptes) augmentent fortement (2 524 M€ contre 1 682 M€ en 2025), en particulier pour soutenir de gros projets de décarbonation dans l'industrie.

Le budget proposé est donc très déséquilibré, avec une perte de moyens pour accompagner les collectivités, les petites entreprises, l'économie sociale et solidaire, les associations ou le monde de la recherche. Ce sont de multiples actions maillant le territoire qui seront supprimées, au profit de fortes subventions pour quelques entreprises.

Enfin, **l'ADEME recourt de plus en plus à des contrats précaires** : les effectifs stables diminuent (-7 ETPT en 2026 et -6 ETP en 2027), le recours aux CDD (+26 %) et intérimaires augmente. L'affectation de ces personnes à la gestion de fonds spécifiques renforce le silotage des politiques de l'ADEME et risque de limiter la synergie dans les équipes.

En tant qu'administrateur-rices de l'ADEME très attachés à l'ensemble de ses missions, ainsi qu'à son soutien à un écosystème territorial indispensable à la transition écologique (collectivités, associations, entreprises de toutes tailles), nous demandons une clause de revoyure en mars 2026 pour réviser ce budget.

Collège des personnalités qualifiées

Anne BRINGAULT, Directrice des programmes, Réseau Action Climat
Geneviève LAFERRERE, représentante d'associations de protection de l'environnement
Laetitia VASSEUR, Déléguée générale, Halte à l'obsolescence programmée

Elu-es du personnel

Rachel BAUDRY
Jérôme DANCOISNE
Emmanuel DAVID
Catherine GUIMARD
Emmanuel THIBIER
Eric VIDALENC

Collège des représentants des collectivités

Jérémie GODET, Vice-Président de la région Centre Val de Loire